AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-8-2-69 888968

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION de la STATION "AQUITAINE" (Tél. 92.06.25 et 92.26.94)

GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE,
LANDES, BASSES-PYRÉNÉES, CHARENTE, CHARENTE-MARITIME

Sous-Régisseur d'Avances et de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture
Chemin d'Artigues, 33 - CENON

C. C. P. : BORDEAUX 6702-46

ABONNEMENT ANNUEL

25 F.

Bulletin Technique N° 101 de Février 1969 - 1969-2

LES TRAITEMENTS D'HIVER

A l'approche de la période d'application des traitements d'hiver, nous rappelons les principaux parasites contre lesquels il est possible d'intervenir pour empêcher leur développement ou réduire l'importance des attaques de printemps et d'été.

Cette période de repos végétatif permet l'utilisation d'un certain nombre de produits spéciaux ou à dosages plus élevés susceptibles de détruire les formes de conservation de certains parasites. Ils ne devront être envisagés que si la présence des ravageurs l'exige. Certains d'entre eux d'ailleurs présentent une action contre plusieurs parasites.

I - VIGNE -

Esca ou Apoplexie - La régression de la maladie signalée l'an dernier semble persister. Néanmoins, il convient de surveiller les cépages sensibles comme les Cabernets et le Sauvignon et ne pas hésiter à traiter les parcelles agées où la maladie a pu être observée.

On utilisera l'Arsénite de Soude à une dose contenant 1250 gr. d'Arsenic par hectolitre d'eau, au moins 10 jours après la taille, mais avant le débourrement. Traiter la souche et spécialement les plaies de taille.

Prendre les précautions d'usage en raison de la toxicité de ces produits qui sont seulement tolérés pour les traitements d'hiver.

Excoriose - Après les fortes pluies d'automne, l'Excoriose a pu être observée dans de nombreuses vignes, à l'entrée de l'hiver. Il s'agit le plus souvent du blanchiement des rameaux qui semble être le symptôme le moins grave, mais on remarque aussi quelques nécroses à la base des sarments. Il n'y aura pas de complication trop grave à la taille, mais dans les parcelles atteintes, il faudra éviter une aggravation des attaques en 1969.

En conséquence, dans les vignes présentant les symptômes caractéristiques il serait utile de prévoir un traitement, juste avant le débourrement, sur la base de l'aste et sur le cot soit avec de l'Arsénite de Soude (500 à 600 grs d'Arsenic par hectolitre) soit avec des colorants nitrés (600 grs M.A. / Hl.) ou bien encore des huiles jaunes.

L'action de ce traitement est incomplète et n'amènera pas la disparition de la maladie ; mais elle évitera son extension. De toute façon, il a montré une efficacité supérieure aux applications précoces de fongicides au printemps ou tardives en automne.

.../...

P295

Black-Rot - Les attaques qui se sont manifestées dans les vignes incultes et parfois dans les vignes voisines situées sous le vent nous ramènent à la situation de 1968. La maladie n'a pas pris d'extension, mais les foyers de contamination se sont maintenus dans les parcelles abandonnées grâce aux pluies importantes des mois d'août et de septembre.

Dans ces régions, il conviendra de rester vigilant et d'envisager des traitements précoces si les vignes incultes n'ont pas été détruites et les grappes sèches enfouies.

Erinose, Acariose et Phylloxéra gallicole - En 1968, l'Erinose a revêtu localement et sur certains cépages une importance suffisante pour justifier un traitement d'hiver.

De même, au printemps dernier, l'Acariose a été responsable, en particulier dans de jeunes vignobles, de rabougrissements typiques de la végétation.

Pour prévenir la réapparition de ces deux sortes d'acariens, il convient de pulvériser soigneusement une huile d'anthracène jaune au début du gonflement des bourgeons (stade B) à la dose de 2 à 3 % de produit commercial.

Ce traitement, après déchaussage préalable des souches, est également efficace contre le Phylloxéra gallicole, souvent virulent sur le feuillage de certains cépages hybrides producteurs directs.

Cochenille floconneuse - Elle est implantée localement dans quelques vignobles où, grâce à la présence de flocons laineux blancs collés sur les souches ou les jeunes rameaux, elle est très facilement identifiable.

Une pulvérisation avant le débourrement avec un oléoparathion à la dose de 1,5 % de produit commercial est recommandée dans les parcelles les plus atteintes.

II - ARBRES FRUITIERS -

Araignée rouge - De nombreux vergers d'arbres fruitiers à pépins (pommiers en particulier) et d'arbres fruitiers à noyau (pêchers, pruniers) sont infestés d'oeufs d'hiver d'Araignées rouges.

On conseille généralement l'application d'huiles, d'huiles jaunes ou d'Oléoparathions pour détruire ces oeufs d'hiver. Toutefois, nous avons constaté maintes fois, dans de nombreux vergers de la région, que ces pulvérisations n'avaient qu'une efficacité partielle, surtout en raison de la difficulté d'atteindre tous les oeufs. Nos expérimentations ont confirmé ces observations.

Nous ne conseillons donc un traitement d'hiver, que dans les plantations présentant une infestation particulièrement grave (plus de 2.000 oeufs d'hiver par mètre de rameau). Ce traitement abaissera le niveau des populations d'acariens au moment du débourrement et réduira les dégâts au départ de la végétation. Mais il ne dispensera pas des pulvérisations acaricides d'été.

Pucerons - D'une manière générale, dans les vergers bien entretenus, les oeufs d'hiver de Pucerons sont peu nombreux et ne nécessitent pas de traitement d'hiver particulier. (Dans le cas contraire, effectuer une application classique d'oléoparathion ou d'huile jaune).

Toutefois, cette année, on note une recrudescence du Puceron lanigère sur pommier, mais les traitements d'hiver sont peu efficaces contre cette espèce qui fera l'objet du prochain Bulletin Technique.

.../...

Cochenille du Murier - On signale depuis l'automne 1968 des foyers localisés mais assez virulents de cette Cochenille sur pêchers en Lot et Garonne. Il convient d'entreprendre contre ce ravageur particulièrement dangereux une lutte sévère.

Contre les formes hibernantes, utiliser au moment du gonflement des bourgeons, un oléoparathion à la dose de 3 litres par hectolitre d'eau, en pratiquant une pulvérisation soignée selon la technique de la double aspersion c'est-à-dire une première application rapide destinée à soulever la carapace des Cochenilles, suivie d'une deuxième 15 à 30 minutes plus tard sur les mêmes arbres.

Cochenilles diverses - Contre les autres Cochenilles qui peuvent infester les plantations fruitières, en particulier la Cochenille du cornouiller sur pruniers on peut appliquer l'un des traitements ci-dessous :

- Huile blanche de pétrole : 1 à 1,5 % (arbres à noyau)
  2,5 à 3 % (arbres à pépins)
- Huile jaune : 2 à 3 litres de produit commercial par hectolitre d'eau
- Oléoparathions : 1,5 litres de produit commercial par hectolitre d'eau
- Oléomalathions : 3 litres de produit commercial par hectolitre d'eau

Les pulvérisations sont d'autant plus efficaces qu'elles sont effectuées le plus près possible des éclosions ou de la reprise d'activité des Cochenilles.

Cependant, l'état sanitaire de la plupart des vergers ne nécessite pas cette intervention.

Psylle du Poirier - Le Psylle du poirier progresse dans de nombreux vergers industriels. Actuellement, la présence d'une abondante fumagine sur les rameaux est l'indice d'une invasion importante au cours de l'année 1968. Dans ce cas, et si aucun traitement d'automne n'a été effectué, il serait utile d'appliquer, 15 jours avant le débourrement, une huile jaune à 150 grammes des D.N.O.C. par hectolitre, ou plus tardivement un Oléoparathion ou du Lindane en émulsion (30 gr. de Matière active / hl.).

- CLOQUE DU PECHER -

Chaque année, on constate de fortes attaques de Cloque dans l'ensemble de la région.

Nous rappelons que le traitement classique doit être appliqué, pour chaque variété, au moment du gonflement des bourgeons avec un produit cuprique ou l'une des spécialités indiquées dans la liste des produits homologués.

Apporter un soin spécial à l'exécution de ce traitement.

Le Contrôleur
chargé des Avertissements
C. ROUSSEL

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux
J. BRUNETEAU

Imprimerie de la Station de Bordeaux
Directeur-Gérant : L. BOUYX

P 296